

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 9 mai 2022 à compter de 19 h et à laquelle étaient présents :

Monsieur le Maire	Pierre Gagné
Mesdames les conseillères	Joanie Thibault Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Réjean Desjardins Marc-André Routhier Ghislain Collin
Était absent :	Jocelyn Démétré

La directrice générale par intérim, Maude Tourangeau, est également présente.

Nombre de citoyens : 05

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 02.

VALIDATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

2022-05-3080 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mars 2022.
 - 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mars 2022.
 - 3.3 Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 avril 2022.
 - 3.4 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 avril 2022.
 - 3.5 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 avril 2022.
 - 3.6 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 avril 2022.
- 4. TRÉSORERIE**

Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois d'avril 2022.
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1 Avis de motion du projet de règlement 299-1-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 299 - Code d'éthique et de déontologie des élus/élues municipaux.

- 5.2 Dépôt du projet de règlement 299-1-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 299 - Code d'éthique et déontologie des élus/élues municipaux.
- 5.3 Avis de motion du projet de règlement 300-1-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 300 - Code d'éthique et de déontologie des employés/es municipaux.
- 5.4 Dépôt du projet de règlement 300-1-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 300 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- 5.5 Embauche d'une ressource pour la période estivale dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada 2022.
- 5.6 Mandater AJ Environnement à faire une étude de faisabilité pour le dossier de Madame Paquette.
- 5.7 Mandater AJ Environnement à faire une étude de faisabilité pour le dossier du parc Jean-Matha (arbres).
- 5.8 Demande de soutien au gouvernement fédéral concernant la diminution du nombre de plants dans la production de cannabis à des fins médicales et personnelles sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.
- 5.9 Demande de soutien au gouvernement fédéral concernant pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
Création et embauche pour le poste d'une Directrice des loisirs, culture et vie communautaire.
- 7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Avis de motion projet de règlement 316 concernant l'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement.
 - 7.2 Dépôt du projet de règlement 316 concernant l'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement.
- 8. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIC**
 - 8.1 Avis de motion projet de règlement 317 concernant l'emprunt pour l'achat d'un VUS pour les premiers répondant en remplacement de l'ancien Chevrolet Blazer.
 - 8.2 Dépôt du projet de règlement 317 concernant l'emprunt pour l'achat d'un VUS pour les premiers répondant en remplacement de l'ancien Chevrolet Blazer.
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2022-05-3081 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 14 MARS 2022.**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mars 2022, tel que proposé.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 14 MARS 2022**

Aucun suivi

2022-05-3082 **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU 13 AVRIL 2022**

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'accepter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 avril 2022, tel que proposé
ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU 13 AVRIL 2022**

Aucun suivi

2022-05-3083 **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 19 AVRIL 2022.**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 avril 2022, tel que proposé.
ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 19 AVRIL 2022**

Aucun suivi

TRÉSORERIE

2022-05-3084 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2022**

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois d'avril 2022 tel que présenté :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2022</u>		
Solde au 31 janvier 2022	-8 315,10 \$	
Dépôts taxes municipales	342 473,76 \$	
Dépôts autres revenus	12 932,23 \$	
Subv. PIQM aqueduc	128 205,30 \$	
Intérêts		
Total des revenus	483 611,29 \$	
Placement	674 112,58 \$	
Intérêt sur placement	206,85 \$	
Total des liquidités disponibles	1 149 615,62 \$	
Total	1 149 615,62 \$	

Chèques fournisseurs	24 139,03 \$		
Déboursés fournisseurs	32 065,12 \$		
Déboursés manuels fournisseurs	100,00 \$		
Paiements directs fournisseurs	179 389,83 \$		
Salaires mensuels	46 541,28 \$		
Paiements mensuels (Camions & Autres)	304 460,48 \$		
Total des dépenses	586 695,74 \$		
Solde de banque	-111 399,55 \$		
Placement	674 319,43 \$		
Liquidités disponibles avant retenue	562 919,88 \$		
Retenus fournisseurs			
Liquidités disponibles	562 919,88 \$		
Engagement de 2021 à recevoir en 2022			
PPA-CE	30 700,00 \$		
TECQ 2021 engagement	248 591,69 \$		
Éboulement	12 139,27 \$		
Total subvention à recevoir	291 430,96 \$		
Total de liquidité incluant subvention	854 350,84 \$		

Je, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Maude Tourangeau, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2022-05-3085 **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 299-1-2022 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 299 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS/ÉLUES MUNICIPAUX.**

Avis de motion est donné par le conseiller Réjean Desjardins que le projet du règlement 299-1-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 299 sur le code d'éthique et de déontologie des élus/es municipaux soit présenté en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

L'avis de motion est adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu.

ADOPTÉE

2022-05-3086 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 299-1-2022 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 299 - CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS/ÉLUES MUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'adopter le projet

de règlement 299-1-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 299 sur le code d'éthique et de déontologie des élus/es.

Le projet de règlement 299-1-2022 peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.munpontmain.qc.ca ou une demande peut être adressée par courriel à info@munpontmain.ca.ca.

ADOPTÉE

2022-05-3087

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 300-1-2022 ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT 300 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS/ES MUNICIPAUX.

Avis de motion est donné par la conseillère Joanie Thibault que le projet du règlement 300-1-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 300 sur le code d'éthique et de déontologie des employés/es municipaux soit présenté en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

L'avis de motion est adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu.

ADOPTÉE

2022-05-3088

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 300-1-2022 ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT 300 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'adopter le projet de règlement 300-1-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 300 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le projet de règlement 300-1-2022 peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.munpontmain.qc.ca ou une demande peut être adressée par courriel à info@munpontmain.ca.ca.

ADOPTÉE

2022-05-3089

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022.

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité d'obtenir une subvention d'Emploi Canada pour l'embauche d'un étudiant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un employé supplémentaire au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, de procéder à l'embauche d'un étudiant pour la période estivale dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada 2022.

ADOPTÉE

2022-05-3090 **MANDATER AJ ENVIRONNEMENT DE FAIRE UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE DOSSIER 7127 07 8467.**

CONSIDÉRANT QUE des dommages ont été causés par un barrage de castors sur le terrain appartement à Madame Pauline Morin, matricule 7127 07 8467;

CONSIDÉRANT QUE la cause provenait d'un ponceau situé sur un ancien chemin municipal qui n'a jamais été cédé à la propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin. et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, de mandater la firme AJ Environnement de faire une étude de faisabilité pour le dossier 7127 07 8467, pour savoir :

- si le secteur visé pourrait être restauré en habitat faunique;
- si le secteur pourrait devenir une frayère de dorés.

ADOPTÉE

2022-05-3091 **MANDATER AJ ENVIRONNEMENT DE FAIRE UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE DOSSIER DU PARC JEAN-MATHA (ARBRES).**

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec ont coupé une bonne quantité d'arbres sur le bord de l'eau au parc Jean-Matha Constantineau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut être compensé par Hydro-Québec si elle peut prouver que cette coupe est néfaste pour l'environnement et l'habitat faunique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu,

- de mandater la firme AJ Environnement de faire l'étude des dommages causés par cette coupe d'arbres au parc Jean-Matha Constantineau;
- de soumettre au conseil municipal les propositions des compensations qui pourraient être accordées par Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2022-05-3092 **DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT LA DIMINUTION DU NOMBRE DE PLANTS DANS LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICALES ET PERSONNELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN.**

CONSIDÉRANT que le programme ACCÈS-Cannabis a pour mission de diminuer l'accessibilité du cannabis illicite sur le marché québécois, notamment chez les jeunes, et à diminuer la concurrence déloyale des producteurs et trafiquants illégaux faite à la SQDC;

CONSIDÉRANT que lors d'interventions de la Sûreté du Québec, certaines personnes détenaient un ou des permis émis par Santé Canada pour du cannabis à des fins médicales;

CONSIDÉRANT l'importante quantité que certaines personnes peuvent produire en conformité avec le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM) après avoir obtenu un tel permis auprès de Santé Canada est choquante;

CONSIDÉRANT que les règles de Santé Canada pourraient entraîner certaines dérives, en raison notamment de la facilité d'obtenir une ordonnance médicale et de la quantité de plants qui pourraient alimenter le marché noir;

CONSIDÉRANT qu'une telle possibilité aurait été décriée par les corps policiers, mais serait restée sans réponse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier, adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, et résolu :

- de demander à Santé Canada d'éviter la possibilité de certaines dérives en abaissant le nombre de plants pouvant être cultivés à des fins médicales et personnelles, suite à l'obtention d'un permis, afin de ne pas faciliter le crime organisé et d'autres effets pervers;
- de transmettre copie de la présente résolution à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE

2022-05-3093 **DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN.**

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain n'est pas entièrement desservi par le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT que les pannes d'électricité y sont fréquentes compte tenu du territoire forestier important;

CONSIDÉRANT que lors de ces pannes, de nombreux citoyens n'ont accès à aucun moyen de communication, ce qui peut compromettre la sécurité de ceux-ci ainsi que de leurs biens;

CONSIDÉRANT que la faible densité de la population de la municipalité affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau;

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, que le conseil de Notre-Dame-de-Pontmain demande au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain pour des fins de sécurité publique et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE

2022-05-3094 **DIRECTION DE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a subit depuis quelques mois le départ du directeur des travaux publics et de deux directeurs généraux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire restructurer son personnel cadre selon les forces et les compétences de chacun;

CONSIDÉRANT QUE la vie culturelle, communautaire et sportive prend de l'essor dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation et la supervision d'événements et d'activités demandent beaucoup de temps à la direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, de créer un nouveau poste ayant pour titre « direction de loisirs, culture et vie communautaire », poste cadre à temps plein.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2022-05-3095 **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 316 CONCERNANT L'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT.**

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Gougeon que le projet du règlement 316 concernant l'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement soit présenté en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

L'avis de motion est adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu.

ADOPTÉE

2022-05-3096 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 316 CONCERNANT L'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT.**

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'adopter le projet de règlement 316 concernant l'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement.

Le projet de règlement 316 peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.munpontmain.qc.ca ou une demande peut être adressée par courriel à info@munpontmain.ca.ca.

ADOPTÉE

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-05-3097 **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 317 CONCERNANT L'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN VUS POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS EN REMPLACEMENT DE L'ANCIEN CHEVROLET BLAZER.**

Avis de motion est donné par le conseiller Marc-André Routhier que le projet du règlement 317 concernant l'emprunt pour l'achat d'un VUS pour les premiers répondants en remplacement de l'ancien Chevrolet Blazer, soit présenté en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

L'avis de motion est adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu.

ADOPTÉE

2022-05-3098 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 317 CONCERNANT L'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN VUS POUR LES PREMIERS RÉPONDANT EN REMPLACEMENT DE L'ANCIEN CHEVROLET BLAZER.**

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et adopté à la suite d'un vote des conseillers présents, le maire s'étant abstenu, d'adopter le projet de règlement 317 concernant l'emprunt pour l'achat d'un VUS pour les premiers répondant en remplacement de l'ancien Chevrolet Blazer.

Le projet de règlement 317 peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 5, rue de l'Église, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.munpontmain.qc.ca ou une demande peut être adressée par courriel à info@munpontmain.ca.ca.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident sur le chemin Ladouceur demande si le conseil prévoit des travaux sur ledit chemin, surtout de l'abat-poussière en urgence.

2022-05-3099 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 18.

Pierre Gagné
Maire

Maude Tourangeau
DG/greffière-trésorière par intérim